

PROTECTION DE L'ENFANCE CHANGER LES REGARDS : L'ESSENTIEL DU RAPPORT

Rapport de la mission d'information et
d'évaluation sur l'Aide Sociale à l'Enfance
de Seine-Maritime



1. INTRODUCTION

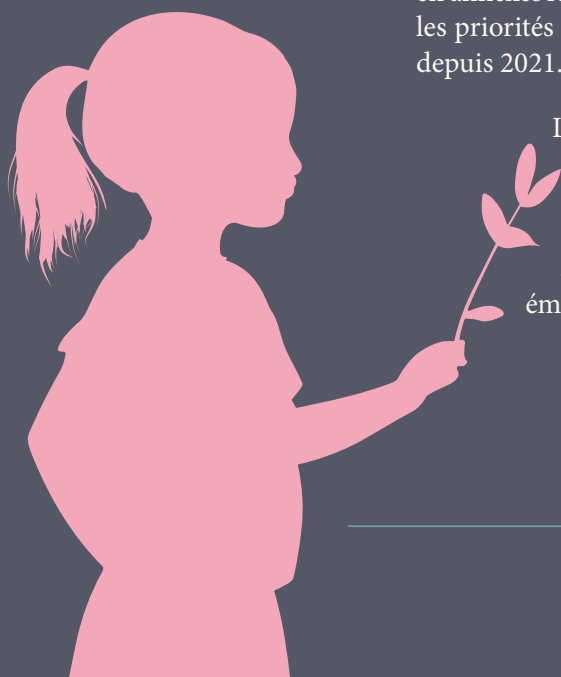
À l'initiative de groupes politiques de l'opposition et de la majorité de l'assemblée départementale, le Conseil départemental de Seine-Maritime a décidé à l'unanimité la création, en octobre 2024, d'une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur l'aide sociale à l'enfance. Composée de 14 élus, selon le principe de la représentation proportionnelle, cette mission a adopté une démarche pluraliste et rigoureuse, s'appuyant sur des auditions de professionnels mais aussi de jeunes accueillis à l'ASE, des visites de terrain et l'analyse de plus de 750 réponses à un questionnaire adressé aux acteurs de la protection de l'enfance.

La méthode de travail retenue a permis de croiser les données objectives et les expériences vécues, et a mis en lumière les écarts entre les ambitions, les attentes et les réalités perçues et exprimées par les acteurs. Les travaux de la mission se sont structurés autour du parcours de l'enfant, du repérage du danger jusqu'à l'accompagnement vers son autonomie. La grande richesse des échanges et des réflexions a milité pour retenir une double entrée pour restituer les travaux : par registre d'action (prévenir, repérer, accompagner, piloter) et par besoins spécifiques des publics concernés (tranches d'âge, double vulnérabilité, parcours migratoire).

Pour rendre compte de cette politique complexe, l'ensemble des dispositifs de prévention et de protection de l'enfance, pouvant à un moment être actionnés dans un parcours de vie, a fait l'objet d'une évaluation critique minutieuse dont les résultats ont été retranscrits dans une infographie détaillée.

Chaque registre d'action a également fait l'objet d'un chapitre dédié, présentant constats et recommandations, tandis que des focus spécifiques illustrent la diversité des réponses à apporter selon les profils et besoins des jeunes. Enfin, le rapport comprend également en annexes l'ensemble des supports, comptes rendus d'auditions et documents retraçant les priorités et démarches d'amélioration de la politique de l'enfance départementale depuis 2021.

Les travaux permettent d'esquisser de nombreuses propositions pour améliorer la politique départementale de l'enfance depuis 2021 de prévention et de protection de l'enfance, dans l'objectif d'atteindre l'ambition que la Mission et, au-delà, l'ensemble du Conseil départemental souhaitent renouveler avec force : garantir à chaque enfant un parcours sécurisé, cohérent et émancipateur, en s'appuyant sur une gouvernance et des partenariats renforcés.



2. ÉTAT DES LIEUX : LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ DE LA POLITIQUE D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DE SEINE-MARITIME

Informations préoccupantes : **8 346** IP

au cours de l'année 2024.

→ Soit une augmentation de 45 % en 2 ans.¹

Places créées entre 2022 et 2024 : **+ 850** places créées.

→ Dont **171** places MAEVA (jeunes majeurs)
et **499** places de milieu ouvert.

Bénéficiaires pris en charge par l'ASE : **9 065** jeunes

(mineurs et majeurs) au 30 juin 2025.

→ **4 805** jeunes hébergés et **4 425** jeunes accompagnés
(certains bénéficient des deux à la fois).

→ Soit une augmentation d'environ **1 400** enfants
accompagnés supplémentaires
(pour 1 000 familles concernées)
depuis le 31/12/2021.

Assistants familiaux et places contractualisées au Service d'Accueil Familial : **605** professionnels pour **1 159** places

au 30 juin 2025.

→ Soit **22** places et **23** assistants familiaux
supplémentaires depuis le 31 juin 2023.

Mineurs et jeunes majeurs non accompagnés

pris en charges par l'ASE : **982**

au 31 décembre 2024.

→ Soit une augmentation de **+ 355** jeunes (+ 57 %)
depuis le 30 juin 2021.

Jeunes majeurs pris en charge : **751** jeunes

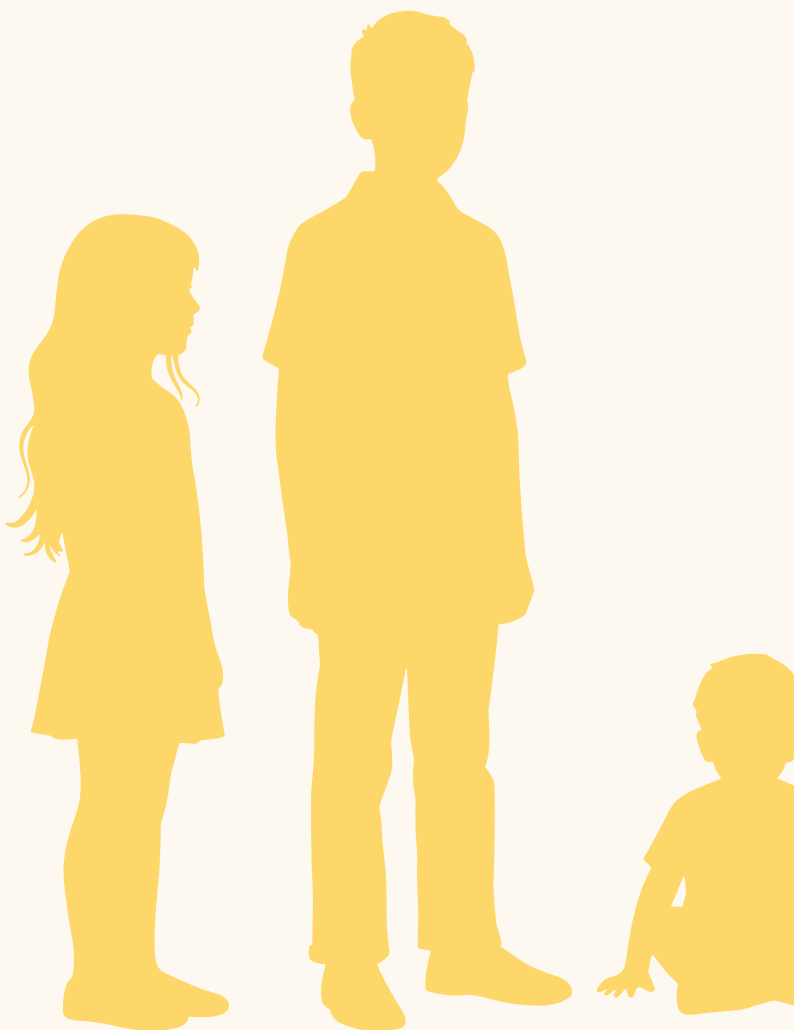
au 30 juin 2025.

→ Soit une augmentation de **88 %**
(351 jeunes supplémentaires)
depuis le 30 juin 2021.

Jeunes accompagnés via un dispositif de placement à domicile : **354** jeunes

au 30 juin 2025.

→ Soit une augmentation de **31 %**
(83 jeunes supplémentaires)
depuis le 30 juin 2022.



1/ L'évolution de la définition de l'Information Préoccupante (IP)
durant la période appelle à pondérer cette augmentation numérique.

3. CHIFFRES CLÉS DU BUDGET ALLOUÉ À LA POLITIQUE À LA DIRECTION ENFANCE FAMILLE DE SEINE-MARITIME

Budget de fonctionnement DEF 2025 : 248 M€
au budget primitif 2025.

→ Soit **63 M€** supplémentaire depuis 2021 (+ 34 %) sans tenir compte de l'inflation (+ 16%).

↳ **Budget de fonctionnement alloué à l'ASE : 245,1 M€** au budget primitif 2025.
→ Soit **62,2 M€** supplémentaires depuis 2021 (+ 34 %).

↳ **Budget de fonctionnement alloué à la PMI : 2,9 M€** au budget primitif 2025.
→ Soit **0,8 M€** supplémentaires depuis 2021 (+ 36,5 %).

Montants dépensés par l'ASE par enfant accueilli et accompagné : 25 900 € au 31 décembre 2024.
→ Soit une augmentation de **45 %** par rapport à 2010 (17 854 €)

Montants pour les lieux d'accueils et services d'accompagnements : 189 M€ inscrits au budget primitif en 2025.

→ Soit une augmentation de 32 % comparé aux **144 M€** constatés au compte administratif pour 2021.

Dépenses consacrées au Service d'Accueil Familial (SAF) (masse salariale et moyens alloués aux assistants familiaux) : 48 M€ en 2025.

→ Soit une augmentation de 26 % comparé aux **38 M€** consacrés en 2021, permettant : revalorisations salariales, mise en oeuvre des dispositions de la Loi Taquet, augmentation du nombre d'assistants familiaux, le renforcement de l'équipe pluridisciplinaire.

4. CHIFFRES CLÉS DES RESSOURCES HUMAINES CONSACRÉES À LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE SEINE-MARITIME

Effectifs en postes permanents des services de la PMI : 280 professionnels au 31 avril 2025.

→ Soit **31 professionnels** supplémentaires (+ 12,5 %) par rapport au 31 décembre 2021.

Effectifs en postes permanents des services de la direction adjointe ASE : 68 professionnels (hors assistants familiaux) au 31 avril 2025.

→ Soit **8 professionnels** supplémentaires (+ 13,5 %) par rapport au 31 décembre 2021.

Effectifs en postes permanents des unités ASE : 134 professionnels au 31 avril 2025.

→ Soit **26 professionnels** supplémentaires (+ 24 %) par rapport au 31 décembre 2021.

Effectifs en postes permanents des travailleurs sociaux en territoire : 499 professionnels au 31 avril 2025.

→ Soit **18 professionnels** de moins (- 3,5 %) par rapport au 31 décembre 2021.

5. LA FRISE GLOBALE DES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET PROTECTION

Type de dispositifs

DISPOSITIFS
DE PLACEMENT
ASE

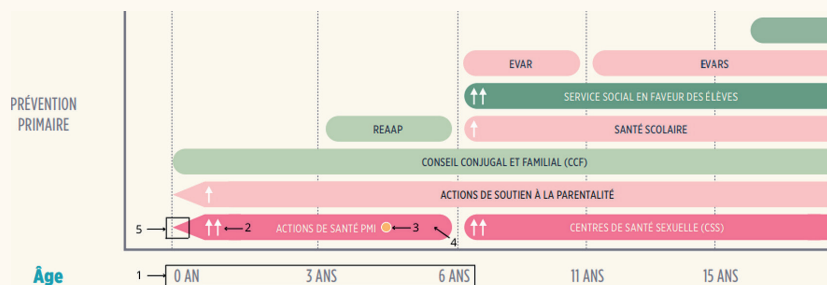
MILIEU OUVERT
ASE

PRÉVENTION
TERTIAIRE

PRÉVENTION
SECONDAIRE

PRÉVENTION
PRIMAIRE

Âge



Clés de lecture : Les actions de santé Protection Maternelle et Infantile (PMI), destinées aux enfants de moins de 6 ans (1), relèvent de la prévention primaire mais aussi de la prévention secondaire et tertiaire (2). Il s'agit d'un dispositif en tension (3) et fortement déployé (4) au sein du département. À noter que ces actions sont également mises en œuvre avant la naissance de l'enfant (5).

Concernant l'évaluation de la tension des dispositifs, seuls sont concernés les dispositifs départementaux ou habilités et autorisés par le Département. L'indicateur de robustesse a été déterminé, tenant compte de la pluralité des dispositifs, au cas par cas, selon trois axes d'évaluation :

- les ressources humaines (niveau de qualification, attractivité et offre, absentéisme, qualité de vie au travail)
- les ressources financières (moyens dédiés, consommation des enveloppes allouées, rythme de consommation de l'enveloppe)
- les ressources organisationnelles (réactivité, couverture territoriale de l'offre, capacité)

L'attribution de ces indicateurs a été réalisée collégalement en présence de représentants des équipes des directions de la collectivité.



Santé

Socio-éducatif

Protection de l'Enfance

Volume important

Volume moyen

Volume faible



Concerne également le niveau inférieur



Concerne également le niveau supérieur



Concerne également les 2 niveaux supérieurs



Robuste



Sous-utilisé



En tension



En tension critique

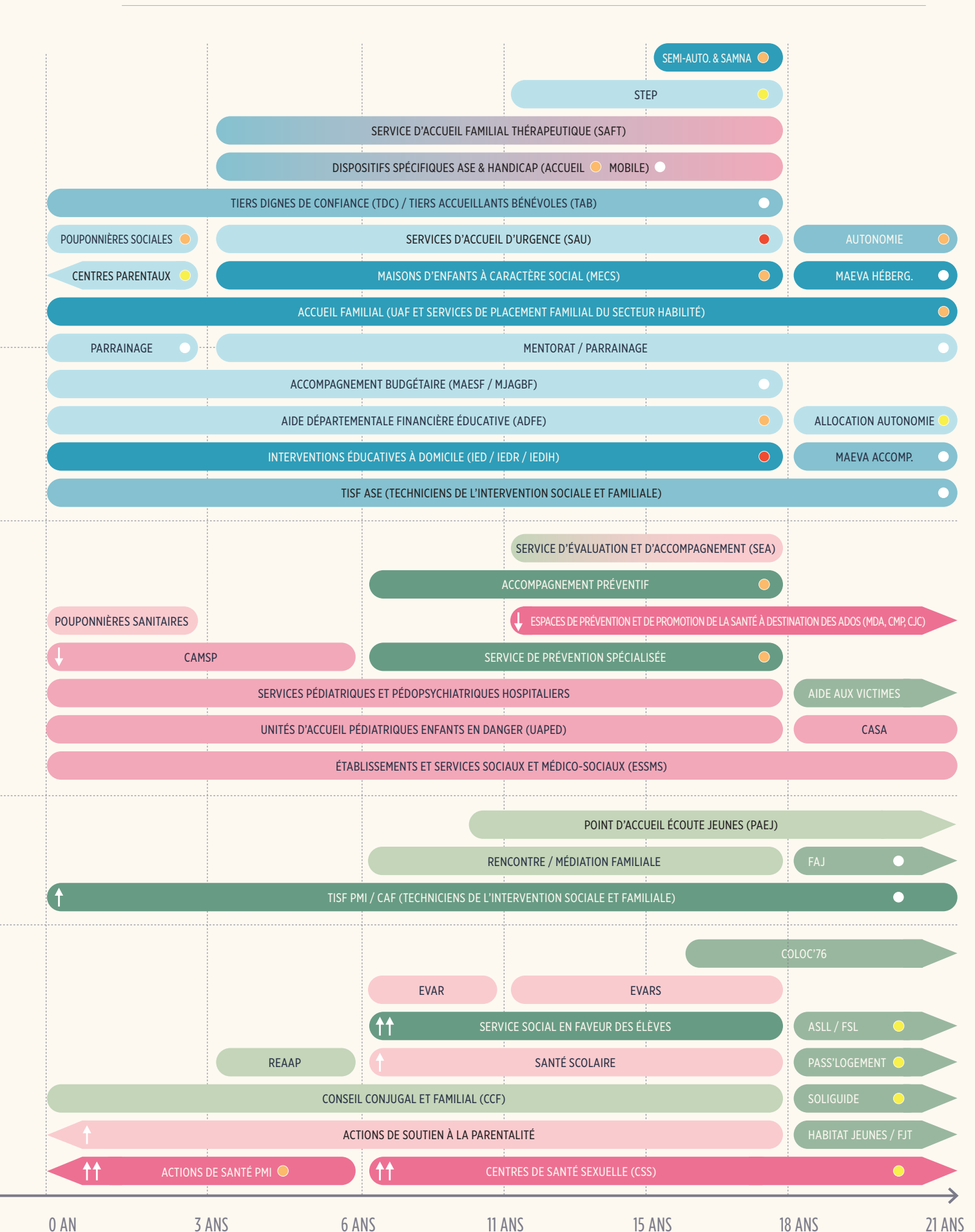


Dispositifs se poursuivant
en deçà de l'âge limite



Dispositifs se poursuivant
au-delà de l'âge limite

PROTECTION DE L'ENFANCE CHANGER LES REGARDS : L'ESSENTIEL DU RAPPORT



6. MIEUX PRÉVENIR, MIEUX REPÉRER, MIEUX ACCOMPAGNER, MIEUX PILOTER : LES ENJEUX STRATÉGIQUES

La politique de protection de l'enfance repose sur plusieurs registres d'action : Mieux prévenir ; Mieux repérer ; Mieux accompagner ; Mieux piloter.

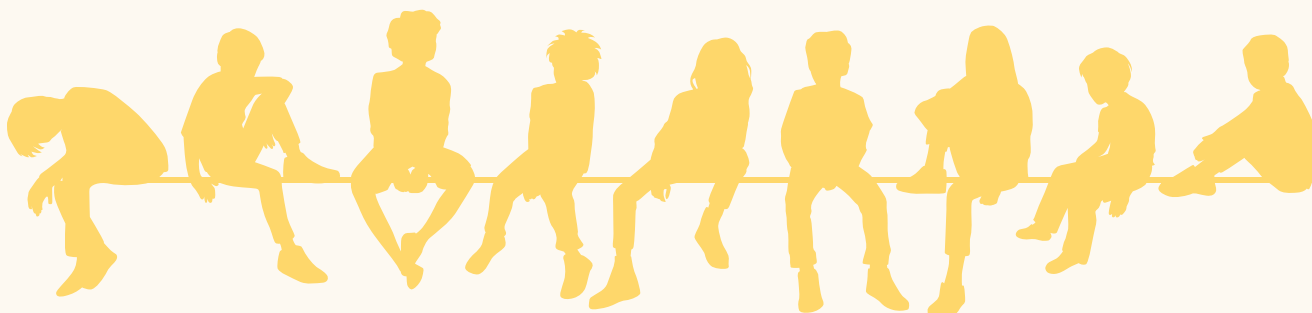
La réflexion menée par la Mission a cherché à articuler l'analyse et les axes d'amélioration pour ces différents piliers de la politique de protection de l'enfance, afin de l'envisager de manière globale et systématique.

1. MIEUX PRÉVENIR

- Renforcer la prévention précoce : agir dès la grossesse et les 1 000 premiers jours pour limiter l'apparition des situations à risque.
- Développer une politique territorialisée : adapter les réponses aux réalités locales, lutter contre les inégalités d'accès (zones rurales, quartiers prioritaires).
- Soutenir toutes les parentalités : accompagner les familles vulnérables (handicap, isolement, précarité, troubles psychiques).
- Améliorer la lisibilité et la coordination des dispositifs : simplifier l'accès, clarifier les rôles, renforcer la visibilité des actions.
- Adapter les moyens et les partenariats : stabiliser les financements, consolider les réseaux associatifs et institutionnels.
- Innover dans la prévention spécialisée : cibler les adolescents en rupture, lutter contre la prostitution des mineurs, renforcer la médiation familiale.

2. MIEUX REPÉRER

- Améliorer la qualité et la réactivité du repérage : réduire les délais de traitement des informations préoccupantes (IP), harmoniser les pratiques.
- Renforcer la pluridisciplinarité : associer systématiquement tous les acteurs (santé, éducation, justice, social) dans l'évaluation des situations.
- Lutter contre les disparités territoriales : garantir une équité de traitement sur tout le département.
- Soutenir les professionnels : prévenir l'épuisement, développer la supervision et l'analyse de pratiques.
- Développer des outils partagés : guides méthodologiques, protocoles harmonisés, systèmes d'information interopérables.
- Mieux repérer les violences intrafamiliales : former les acteurs, reconnaître le statut de co-victime de l'enfant.



3. MIEUX ACCOMPAGNER

- Personnaliser et sécuriser les parcours : systématiser le Projet Pour l'Enfant (PPE), anticiper les ruptures, organiser des synthèses cliniques régulières.
- Adapter l'offre d'accueil : diversifier les modes d'accueil (famille, Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECS), dispositifs innovants), réduire le recours à l'hôtellerie jusqu'à sa suppression, répondre à la saturation des dispositifs.
- Renforcer le partenariat médico-social : prise en charge des enfants à double vulnérabilité (handicap + protection), développer les équipes mobiles et dispositifs de répit.
- Soutenir et professionnaliser les acteurs : formation continue, valorisation des métiers, dispositifs de soutien psychologique.
- Favoriser la participation des jeunes et des familles : développer des outils d'expression, renforcer le recours aux Tiers Dignes de Confiance (TDC), au parrainage et au mentorat.
- Améliorer la gestion des incidents : généraliser la procédure Événement Indésirable Grave (EIG), développer la culture de la bientraitance.

4. MIEUX PILOTER

- Renforcer la gouvernance et la coordination : décloisonner les partenariats, développer des feuilles de route territorialisées partagées, impliquer l'État et les collectivités.
- Développer la culture qualité : réaliser des audits d'établissements, renforcer les commissions transversales, diffuser les bonnes pratiques via les directions ressources du département.
- Moderniser les outils de pilotage : systèmes d'information partagés, indicateurs d'activité fiables, interopérabilité.
- Valoriser et attirer les professionnels : communication sur les métiers, amélioration des conditions de travail, mutualisation des ressources.
- Impliquer les usagers dans la gouvernance : conseils de vie, groupes de pairs, participation aux décisions.
- Expérimenter de nouvelles formes de pilotage : conseils départementaux de prévention et de protection de l'enfance, dialogue de gestion renforcé avec les établissements.

7. RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES ET AUX VULNÉRABILITÉS PARTICULIÈRES : LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Pour répondre au plus près de la réalité des situations individuelles, des focus « publics » fondés sur la singularité des besoins de certains jeunes au regard des tranches d'âges (0-6 ans, 10-14 ans, jeunes majeurs), des troubles éventuels (jeunes à double vulnérabilité) ou du parcours migratoire (mineurs et jeunes majeurs non accompagnés) ont permis de questionner la pluralité des réponses à apporter aux personnes concernées.

LES ENFANTS DE 0-6 ANS

Enjeux : saturation des pouponnières, tension sur l'accueil familial et les difficultés de recrutement rencontrées par les associations et établissements, coordination insuffisante entre PMI, ASE et partenaires de santé, besoin d'outils d'évaluation partagés.

Priorités : renforcer la formation au repérage précoce, adapter l'offre d'accueil, harmoniser les pratiques, soutenir les familles dès la maternité.

LES PRÉ-ADOLESCENTS (10-14 ANS)

Enjeux : risques accrus de rupture de parcours pour cette tranche d'âge, exacerbation des difficultés scolaires et risques de décrochage scolaire, accès limité aux soins psychiques, manque d'offre adaptée à la préadolescence.

Priorités : sécuriser les parcours éducatifs, développer des dispositifs spécifiques, renforcer le soutien scolaire et la prévention des conduites à risque, améliorer l'accès aux soins psychothérapeutiques.

L'ADOLESCENCE :

Enjeux : nécessité de renforcer la capacité de détection précoce et d'accompagnement adapté, rendue complexe par la mobilité des jeunes, l'existence de réseaux et la difficulté à recueillir leur parole rendent le repérage complexe, coordination renforcée entre tous les acteurs (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), SOLFA, Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS), justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), ASE, secteur associatif et familles) afin d'éviter les ruptures de parcours.

Priorités : former systématiquement les professionnels à l'identification des signes et à l'accompagnement des jeunes vulnérables ; développer des actions collectives de prévention dans les établissements scolaires et structures spécialisées ; éviter le regroupement de jeunes à risque dans de mêmes structures ; renforcer les liens entre dispositifs sanitaires, civils et pénaux, via une transmission rapide et fluide des informations ; soutenir les professionnels par la formation continue, l'analyse de pratiques et la gestion des psycho-traumas.

LES JEUNES MAJEURS ET MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)

Enjeux : augmentation significative du nombre de jeunes majeurs, tension sur le logement et difficultés des services à capter des logements, difficultés d'insertion pour des jeunes avec une faible formation ou sans formation, fragilité administrative des MNA.

Priorités : anticiper la préparation à l'autonomie dès 16 ans ; généraliser l'entretien des 17 ans et le préparer en amont, dans une perspective de développement du pouvoir d'agir, avec les jeunes ; développer le dispositif Mesure d'Accompagnement à l'Entrée vers la Vie Adulte (MAEVA) ; fluidifier l'accès au logement via des conventions avec les principaux bailleurs du territoire ; renforcer l'accompagnement administratif et l'accès aux soins des MNA.

LES ENFANTS À DOUBLE VULNÉRABILITÉ

Enjeux : prévenir les ruptures de parcours d'un champ, pouvant affecter le parcours de protection ou de scolarité adaptée ; répondre au manque de places en dispositifs spécialisés ; travailler la coordination complexe entre acteurs.

Priorités : développer les dispositifs modulaires et individualisés, renforcer la coordination (Groupe d'Orientation Locale et Concertation (GOLC), Communautés 360), soutenir la formation des professionnels.



CONCLUSION

Fruit d'un travail transparent mené pendant près d'un an, les préconisations de la Mission s'appuient sur une analyse réalisée à partir de 23 réunions de travail, plusieurs visites d'établissements, l'audition de nombreux professionnels mais aussi l'écoute de jeunes accompagnés par l'ASE. Ce travail nous a ainsi permis de partager un état des lieux de la situation en Seine-Maritime, d'analyser finement les enjeux et problématiques sur notre territoire et de formuler des préconisations et axes stratégiques articulés sur le quadriptyque : mieux prévenir, mieux repérer, mieux accompagner et mieux piloter ; tout en gardant à l'esprit les spécificités des besoins des publics, au regard de leurs âges ou de leurs vulnérabilités particulières.

Ce travail a renforcé notre conviction que la réussite de la politique départementale de l'ASE repose sur la capacité à anticiper, à innover et à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs partagés. Prévenir les risques de maltraitance, protéger les enfants confiés et répondre au mieux à leurs besoins fondamentaux appellent à une mobilisation collective (des services de l'état, des services départementaux, des établissements et services d'accueil et d'accompagnement, des parents, de leurs proches et de l'ensemble de la société civile), une adaptation permanente et une attention renforcée aux publics les plus vulnérables.



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

CONTACT ET RESSOURCES
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
DIRECTION ENFANCE FAMILLE
ODPE@SEINEMARITIME.FR